

Association
Personnels
Mutualistes
Sirène : 795 346 295 00012
Préfecture n°W423007167
L'Atrium – 60 rue Robespierre
42100 SAINT-ETIENNE
Site INTERNET :
<https://www.apmut42.com>



APPEL DE COTISATION 2025
A régler avant le 31 janvier
J'adhère à l'APM
et je règle ma cotisation de **10 €**
pour l'année 2025
(Cotisation inchangée depuis 2016)

*Toute modification de votre situation administrative (nom-prénom, adresse, tel, @adresse mail), doit nous être communiquée en retournant ce document à l'adresse :
APM – L'atrium – 60, rue Robespierre – 42100 SAINT ETIENNE*

FAMILLE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
Adhérent			
Conjoint(e) ou compagnon			

Adresse postale complète :

Adresse @mail :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :



Pour les nouveaux adhérents, les statuts de l'Association prévoient **un délai de carence d'une durée de 6 mois** à partir de la date de paiement de la première cotisation, avant de bénéficier d'une participation de l'APM aux activités

Votre cotisation est payable par chèque à l'ordre de l'APM accompagnée de cet appel de cotisation complété ou par virement sur notre compte bancaire :

IBAN : FR76 1680 7004 0081 9929 1121 969

BIC : CCBPFRPPGRE

DATE :

SIGNATURE :

Pour les besoins de gestion des activités organisées par l'APM, nous vous précisons que **certaines informations vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé** : nom, prénom, adresse postale, adresse(s) de messagerie, numéro(s) de téléphone (portable et/ou fixe), date de naissance, âge, appartenance mutualiste ou non.

Ces informations sont conservées pour (et pendant) la durée de votre adhésion et sont destinées à l'usage exclusif du Bureau du Conseil d'Administration de l'APM.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à ces données, sur demande écrite, signée et accompagnée d'une pièce d'identité, par courrier à l'adresse de notre siège social. Cette demande devra préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse.

Conformément à la réglementation applicable, le présent document vaut accord pour continuer à recevoir, sous forme électronique, courrier, texto... des informations concernant les activités de l'APM.